

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00

☎ : **02.98.92.50.23** plonevez-porzay.bzh ou mairie@plonevez-porzay.bzh

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00	
Office du Tourisme		02.98.92.53.57	
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29	
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29	
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09	
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi de 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	02.98.92.57.55	
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h-12h et 14h-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64	
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24	
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34	
Transport de malades assis 7 j / 7	Mickael Péron	02.98.81.54.08	
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h Fermé le mardi	02.98.92.57.58	
Déchets de jardin	Résidence Ar Menez		
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE https://sisaduporzay.site-sante.fr/			
Médecins généralistes	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00	
Chirurgien urologue	Mardi matin Olivier Develay	02.98.53.55.87	
Infirmières	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau	02.98.92.52.06
		Dominique Robyn Laurence Duchillier Sébastien Kerhascoët	02.98.92.55.34
Masseurs kinésithérapeutes		Eric Peuziat	02.98.92.53.13
		Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	02.56.06.29.29
Sage-femme	Vendredi matin Gaëlle Rouxel	02.29.20.21.00	
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19	
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57	
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89	
Psychologue clinicienne	Pauline Udo	07.80.34.09.91	
Psychologue	Diane Petit	07.59.53.41.06	
Psychomotricienne	24, rue de la Presqu'île Grâce Antinao	06.28.65.13.19	

La mairie sera fermée le samedi 3 janvier 2026

VŒUX DU MAIRE

Alain PENNOBER, Maire et toute l'équipe municipale vous donnent rendez-vous le dimanche 11 janvier 2026, à 11h, à la salle municipale.

C'est l'occasion pour tous les résidents de Plonévez-Porzay (anciens et nouveaux) d'échanger avec les responsables d'associations et les élus et de partager le verre de l'amitié.

Meilleurs Vœux 2026

INFORMATIONS COMMUNALES

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Les responsables d'associations sont invités à la réunion de préparation du calendrier des animations 2026 qui aura lieu le mardi 13 janvier à 19h à la salle des associations.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : ÉCHÉANCES POUR S'INSCRIRE SUR LES LISTES MUNICIPALES

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est important de vérifier votre inscription sur les listes électorales et de respecter les délais. Des démarches simplifiées facilitent aujourd'hui l'accès au vote. Désormais, chaque citoyen peut s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant un scrutin.

Pour pouvoir voter lors des élections municipales l'inscription doit être finalisée au plus tard le 6 février 2026.

L'ÉLAGAGE – UNE ACTION INDISPENSABLE

La loi précise que les particuliers doivent élaguer régulièrement leurs arbres plantés en bordure de voie. Le non-élagage entraîne des désagréments en cas de tempête comme par exemple l'arrachage des fils électriques, téléphoniques et fibres. Certains services, comme le raccordement à certains réseaux aériens, peuvent être suspendus ou différés en raison de la présence trop importante de branches.

Certains entretiens de talus n'étant pas du tout effectués ou réalisés à des fréquences trop irrégulières, la municipalité peut se substituer aux propriétaires pour faire élaguer ces arbres. Dans ce cas, le travail fait généralement l'objet d'une refacturation à chaque propriétaire.

Agir en préventif, c'est s'assurer du maintien des services, les délais d'intervention pour réparation étant de plus en plus longs et coûteux.

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT !

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. À cette occasion, les jeunes seront inscrits sur les listes électorales. Où ? A la mairie de votre domicile. Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. À l'issue de votre enregistrement, une attestation vous sera remise. Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PERMANENCE ADMR

Vous souhaitez connaître les actions et propositions de l'ADMR (ménage, courses, accompagnement, téléassistance ...)

Une permanence aura lieu le 1^{er} mardi de chaque mois de 10h à 12h à Cast, salle à côté de la bibliothèque.

PERMANENCE NUMÉRIQUE

Réservez un accompagnement individuel d'une durée de 45 minutes sur votre commune !

Contact : France services Châteaulin : 02.98.16.14.20 ou Christophe Gaschet : 06.75.24.88.56

- Prendre en main un ordinateur, un téléphone, une tablette ; utiliser des applications sur smartphone ou tablette ; naviguer sur internet ; créer et gérer mes contenus multimédia/numériques ; effectuer des achats en ligne ; effectuer mes démarches en ligne ... A Plonévez-Porzay, de 9h à 12h le premier mercredi du mois.

ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 6 janvier ⇒ marche découverte : Locronan ; marche douce : Port Launay. Mercredi 7 janvier : Châteaulin. Vendredi 9 janvier : Pouldavid-Pouldergat. Contact : 06.47.98.83.53.

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 9 janvier : randonnée à Plonévez-Porzay, circuit de Tréfeuntec. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Blanc Brun, votre magasin sera fermé jusqu'au lundi 5 janvier. Alain Bastien vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 3 janvier : messe à 18h00 à Plomodiern.

Imprimé par nos soins